



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

Plan de protection ASTAG pour la branche suisse des taxis

Liste de contrôle

Version 2.0 / 26 mai 2020

Coller : Logo de la société

Coller : Nom de la société

Coller : Adresse

Coller : Code postal Ville

Ce document est exclusivement destiné à être utilisé par les entreprises membres de l'Association suisse des transports routiers ASTAG.

Il ne peut être transmis ou distribué à des tiers sans l'approbation de l'ASTAG, ni être publié, reproduit ou utilisé à d'autres fins que celles prévues. Il en va de même pour les parties de ces dernières.

Copyright © Tous droits réservés.

ASTAG Association suisse des véhicules utilitaires
Wölfistrasse 5
3006 Berne

031 370 85 85
astag@astag.ch
www.astag.ch

Contenu

1. Hygiène des mains	5
2. Garder ses distances	6
3. Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres.....	7
4. Nettoyage	8
5. Personnes vulnérables	9
6. Personnes atteintes du COVID-19	10
7. Situations professionnelles particulières	11
8. Information.....	12
9. Gestion.....	13

INTRODUCTION

Le plan de protection suivant (liste de contrôle) de l'Association suisse des transports routiers ASTAG décrit les exigences recommandées dans la branche du transport routier pour la protection contre l'infection par le coronavirus (SRAS-CoV-2). La liste de contrôle s'adresse spécifiquement aux entreprises des secteurs suivants :

Branche des taxis

Le plan de protection ASTAG est basé sur le plan de protection modèle du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (<https://backtowork.easygov.swiss/fr/plan-de-protection-modele/>). Cela garantit que toutes les exigences et règles fédérales sont prises en compte.

BASES LÉGALES

Ordonnance 2 COVID-19 (RS 818.101.24), loi sur le travail (RS 822.11) et ses ordonnances.

MANUEL D'UTILISATION

Pour expliquer pourquoi un plan de protection est nécessaire et comment il est mis en œuvre, l'ASTAG met à disposition un manuel d'utilisation. Y sont présentés la situation initiale, les exigences de protection, les effets du "lockdown", le but et l'objectif, la portée, les aspects organisationnels, la structure et l'approbation du plan de protection.

L'application d'un plan de protection n'est pas une obligation légale pour la branche du transport routier. Il s'agit d'une mesure volontaire et active de prévention à l'initiative de l'ASTAG.

MISE EN OEUVRE

Les personnes responsables (par exemple, le propriétaire, le directeur, etc.) dans les différentes entreprises sont les seules responsables de l'introduction, de l'application et de la mise en œuvre correcte du plan de protection ASTAG (liste de contrôle) selon leur propre compétence et à leur appréciation. Les changements, adaptations, modifications, etc. du plan de protection par les différentes entreprises sont possibles sous leur propre responsabilité.

INDICATION PRATIQUE

Il est recommandé d'emporter les pages suivantes dans le véhicule en version imprimée ou en ligne (PDF). Pour vérifier si toutes les mesures ont été mises en œuvre, les mesures individuelles (case orange) peuvent être marquées d'un OK.

NOTE TERMINOLOGIQUE

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine a été utilisée dans tout le texte, mais les informations concernent les personnes de tous les genres.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'utilisation du plan de protection ASTAG par les membres est volontaire. L'ASTAG exclut toute responsabilité.

1. Hygiène des mains

Recommandation de la Confédération

Toutes les personnes (chauffeur / passagers) se nettoient régulièrement les mains.

Évaluation ASTAG

Dans un taxi, le nettoyage des mains avec de l'eau et du savon n'est pratiquement pas possible.

Il est également possible de se désinfecter régulièrement les mains avec un désinfectant.

Mesures		OK
Désinfectant		
<ul style="list-style-type: none">• Réserve de désinfectant par véhicule		

2. Garder ses distances

Recommandation de la Confédération

Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance d'au moins 2 mètres entre eux.

Évaluation ASTAG

Dans le secteur suisse des taxis, différents modèles de véhicules sont utilisés. La grande majorité des véhicules n'ont pas la taille nécessaire pour respecter la distance minimale de 2 mètres entre le conducteur et les passagers. Le conducteur du véhicule, qui a le plus de contacts avec différentes personnes en raison de l'évolution de la clientèle, doit néanmoins être protégé par des mesures.

Mesures		OK
Dispositifs		
<ul style="list-style-type: none">• Empêcher l'utilisation du siège passager avant		
<ul style="list-style-type: none">• Séparation entre le siège du conducteur et les passagers de la première rangée (au moyen d'une paroi en plexiglas ou d'un rideau en plastique)		

Attention!

Une alternative est le port obligatoire de masques pour les passagers (voir point 3 ci-dessous).

Si des dispositifs de séparation sont installés (par exemple une paroi en plexiglas, un rideau en plastique), les dispositions légales et les conditions de responsabilité applicables doivent être respectées. Il s'agit, par exemple, des conditions d'homologation, du champ de vision, de la réglementation en matière de bris et d'incendie.

3. Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres

Recommandation de la Confédération

Les personnes doivent être exposées le moins possible pendant le travail en réduisant la durée du contact et/ou en prenant des mesures de protection appropriées. Le client est responsable de fournir et d'apporter des masques de protection si un plan de protection recommande le port de masques de protection.

Évaluation ASTAG

Avant la course (chargement des bagages, aide à l'embarquement), pendant la course et après la course (aide à la descente, déchargement des bagages), le maintien de la distance de 2 mètres n'est pas facilement possible pour le conducteur du véhicule. Selon le degré d'occupation, la règle de la distance ne peut également pas être respectée par les passagers.

Mesures	OK
Règles de comportement	
<ul style="list-style-type: none">• Respect des règles générales de comportement de l'Office fédéral de la santé publique<ul style="list-style-type: none">- se laver soigneusement les mains (avant / après la course)- ne pas serrer la main- tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude- rester à la maison en cas de fièvre ou de toux	
<ul style="list-style-type: none">• Information régulière du conducteur sur l'obligation de porter un masque / règles de comportement de l'OFSP	
Gants de protection	
<ul style="list-style-type: none">• Porter des gants lors du chargement et du déchargement des bagages (conducteur)	
Stock d'urgence par véhicule	
<ul style="list-style-type: none">• Equipement de chaque véhicule avec un kit de protection (stock d'urgence limité)<ul style="list-style-type: none">- désinfectant pour les mains- lingettes de désinfection- gants jetables- Rouleau de petits sacs en plastique	

Attention!

Le port du masque relève de la **responsabilité personnelle** et expresse de chaque passager. Comme pour l'obligation de port de la ceinture de sécurité, le conducteur est seulement tenu d'attirer l'attention sur la possibilité de porter un masque au moins avant le départ.

4. Nettoyage

Recommandation de la Confédération

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent. Veiller à une élimination sûre des déchets et à une manipulation sûre des vêtements de travail.

Évaluation ASTAG

Il y a de nombreux points de contact dans un taxi. Un nettoyage minutieux / une désinfection après chaque voyage ou avant de commencer un voyage est obligatoire et nécessite la diligence correspondante.

Mesures		OK
Nettoyage avant et après la conduite		
<ul style="list-style-type: none">• Respect de la réglementation de de la branche / de l'entreprise en matière de nettoyage		
<ul style="list-style-type: none">• nettoyage / désinfection supplémentaire de tous les points de contact :<ul style="list-style-type: none">- poignées- surfaces d'appui- dossiers des sièges- accoudoirs- ceinture de sécurité (boucles de ceinture et contrepartie)- intérieur et interrupteur/manivelle des fenêtres		
Gestion des déchets		
<ul style="list-style-type: none">• utilisation de moyens auxiliaires (balai, pelle, etc.), pas de contact direct avec les déchets		
<ul style="list-style-type: none">• port de gants		
<ul style="list-style-type: none">• ne pas comprimer les sacs de déchets (l'air s'échappe !)		

5. Personnes vulnérables

Recommandation de la Confédération

Les personnes vulnérables (âgées de plus de 65 ans et/ou ayant une maladie) continuent à respecter les mesures de protection de l'OFSP et restent chez elles autant que possible. La protection des collaborateurs vulnérables est réglementée en détail dans l'ordonnance 2 COVID-19.

Évaluation ASTAG

Les personnes âgées constituent un groupe cible important des compagnies de taxis. Selon la situation, les conducteurs âgés de plus de 65 ans sont également employés. Il est **impératif** d'observer les mesures de protection conformément à l'art. 10b et 10c du règlement 2 de la COVID-19.

Mesures		OK
Chauffeur		
<ul style="list-style-type: none">• une séparation nette entre le siège du conducteur et les passagers (voir point 2 ci-dessus)		

Attention!

La responsabilité personnelle s'applique. Tous les passagers doivent décider eux-mêmes s'ils veulent effectuer la course ou non.

6. Personnes atteintes du COVID-19

Recommandation de la Confédération

Renvoyer les personnes malades chez elles et leur demander de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.

Évaluation ASTAG

Les clients et les conducteurs qui présentent des symptômes de maladie, qui se sentent malades ou qui ont été en contact avec des malades du COVID-19 ne doivent pas faire le voyage.

Mesures		OK
Conducteur		
<ul style="list-style-type: none">• Autocontrôle de l'état de santé avant de conduire		
Passagers		
<ul style="list-style-type: none">• Conseils du chauffeur avant le début du voyage		

Attention!

La responsabilité personnelle s'applique. Tous les passagers doivent décider eux-mêmes s'ils veulent faire le voyage ou non.

7. Situations professionnelles particulières

Recommandation de la Confédération

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Évaluation ASTAG

Une course en taxi est une situation de travail extrêmement spécifique. Les caractéristiques les plus importantes par rapport à une activité "normale" dans un lieu défini (par exemple, bureau, magasin) sont l'espace limité et le caractère mobile de la prestation de services. Des mesures de protection spécifiques sont donc également recommandées.

Mesures

OK

Montée / descente	
<ul style="list-style-type: none">• aide de la part du conducteur lors de l'entrée / la sortie uniquement avec l'équipement de protection	
<ul style="list-style-type: none">• instructions précises du conducteur avant d'entrer / de sortir du véhicule	

Informations complémentaires fournies par le conducteur avant le début de la course	
<ul style="list-style-type: none">• indication sur l'obligation de porter des masques / règles de conduite de l'OFSP	
<ul style="list-style-type: none">• référence à la notice à l'intérieur du taxi (voir point 8 ci-dessous)	
<ul style="list-style-type: none">• demande de suivre les consignes	
<ul style="list-style-type: none">• référence à la responsabilité personnelle de base des passagers	

Paiement	
<ul style="list-style-type: none">• Éviter si possible les paiements en espèces / proposer des paiements sans espèces	

8. Information

Recommandation de la Confédération

Informer les personnes concernées des prescriptions et des mesures prises.

Évaluation ASTAG

L'information des passagers est cruciale, tant avant que pendant la course.

Mesures		OK
Notice à l'intérieur du taxi		
<ul style="list-style-type: none">• règles générales de conduite de l'Office fédéral de la santé publique OFSP<ul style="list-style-type: none">- se laver soigneusement les mains (avant / après la course)- éviter de serrer la main- tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude- jeter les mouchoirs usagés dans un sac en plastique spécial- rester à la maison en cas de fièvre ou de toux		
<ul style="list-style-type: none">• responsabilité personnelle quant au port du masque		
Site web / documents commerciaux		
<ul style="list-style-type: none">• référence à l'utilisation / au respect du plan de protection ASTAG		
<ul style="list-style-type: none">• liste des mesures de protection les plus importantes		

9. Gestion

Recommandation de la Confédération

Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection.

Évaluation ASTAG

Le plan de protection de l'ASTAG est une recommandation. L'introduction, l'application et la mise en œuvre du plan de protection ASTAG (liste de contrôle) relèvent de la responsabilité des dirigeants (par exemple le propriétaire, le directeur, etc.). Les changements, adaptations, modifications, etc. du plan de protection sont possibles sous leur propre responsabilité.

Mesures		OK
Introduction		
<ul style="list-style-type: none">décision de base du propriétaire / de la direction de l'entreprise		
<ul style="list-style-type: none">informations internes à l'entreprise		
<ul style="list-style-type: none">préparation / mise en œuvre de toutes les mesures (voir ci-dessus, points 1-8)		
Mise en œuvre / Adaptation		
<ul style="list-style-type: none">contrôle permanent du respect et de l'efficacité des mesures		
<ul style="list-style-type: none">modifications possibles sous sa propre responsabilité		
<ul style="list-style-type: none">retour d'information à l'ASTAG (a.kirchhofer@astag.ch) sur les succès, les ajustements, etc.		

Ce document a été envoyé et expliqué à tous les employés.

Personne responsable _____

Date / Signature _____